

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lucie Chiasson	Numéro de permis 2011320	Date d'inspection Le 23 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tites Tornades		Numéro de téléphone (506) 344-5404	
Adresse 64 rue Arlequin Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	24(1)(j)	18 nov. 2022	22 nov. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection Jeux libres lors de mon suivi. Par la suite, les enfants demandent pour jouer avec de la pâte à modeler, ceux-ci créer des gâteaux de fête tout en chantant la chanson de Bonne fête. Discussion des activités à venir avec l'exploitante ainsi que les formations pour les éducatrices. La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 novembre 2022

Date

original signé par
Lucie Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 novembre 2022

Date